

Régime de services administratifs seulement « contrat SAS »

VOUS CHERCHEZ UN MEILLEUR CONTRÔLE DES COÛTS DU RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX DE VOS EMPLOYÉS?

Selon la taille, les caractéristiques sociodémographiques et l'historique des demandes de règlement de votre entreprise, une façon d'acquiescer le contrôle est de mettre sur pied un régime de services administratifs seulement « **contrat SAS** » pour couvrir les demandes prévisibles, avec une **assurance en excédent de pertes** pour protéger le groupe de demandes de règlement d'assurance maladies catastrophiques.

RÉGIME SUR BASE DE « CONTRAT SAS »

Selon l'entente du « contrat SAS », l'employeur assume partiellement ou entièrement le risque financier en procurant des avantages à ses employés. L'employeur choisit un profil de régime, et assume le risque de payer les demandes de règlement jusqu'à un certain niveau. Autrement dit, au lieu de payer une prime prédéterminée à une compagnie d'assurance pour un régime assuré, l'employeur paie pour les demandes de règlement seulement lorsqu'elles sont engagées.

L'employeur souscrit alors une assurance en excédent de pertes pour limiter l'effet que pourraient avoir une demande importante individuelle ou des maladies graves sur les coûts des demandes de règlement

maladie. L'assurance en excédent de pertes paie les dépenses admissibles suivant un niveau choisi, ce qui permet d'éviter que ces demandes importantes ne mettent en danger l'intégrité financière du régime. Les primes de l'assurance en excédent de pertes représentent une fraction du coût des primes d'assurance maladie d'un régime d'assurance traditionnel.

LES GARANTIES À CONSIDÉRER

Les assurances collectives se classent généralement en deux catégories. La première comprend les garanties comme l'assurance vie, l'assurance mort accidentelle et mutilation, l'assurance vie des personnes à charge et l'assurance invalidité de longue durée, qui occasionnent peu souvent des demandes de règlement sauf que ces dernières sont importantes. Ces garanties couvrent des **événements précis** comme le décès ou l'invalidité, et l'assurance traditionnelle est la meilleure façon de procurer cette protection. L'importance et l'inconstance de ces assurances ne permettent généralement pas de choisir un régime de services administratifs seulement.

La deuxième catégorie comprend les garanties comme l'assurance maladie et l'assurance soins dentaires, qui habituellement génèrent plus souvent des demandes de règlement, mais les sommes en jeu sont inférieures. Ces garanties remboursent les dépenses **engagées par les**

employés, et non des événements précis. Un schéma prévisible de demandes de règlement permet aux entreprises de considérer pour ces types de garanties un régime sur base de « contrat SAS » puisque les coûts futurs peuvent être déterminés en examinant l'expérience passée.

L'assurance soins dentaires a un moyen de protection contre les montants élevés de demandes de règlement qui seraient imprévus ou « d'événements catastrophiques »; ce moyen est un montant annuel maximum. Ce dernier limite le montant qu'une seule personne peut demander et l'exposition au risque de l'entreprise.

De la même façon, des maximums hebdomadaires et des périodes d'indemnisation pour l'assurance invalidité permettent de contrôler les coûts en demandes de règlement d'assurance invalidité de courte durée.

L'assurance maladie, cependant, est légèrement différente. Elle comporte un potentiel de demandes de règlement « d'événements catastrophiques », soit pour des coûts médicaux d'urgence engagés lors d'un voyage, soit pour des maladies graves de longue durée qui pourraient utiliser largement des assurances couvrant les médicaments sur ordonnance, les soins infirmiers privés, etc. Conséquemment, pour les régimes sur base de « contrat SAS », **l'assurance voyage** et **l'assurance en excédent de pertes** sont habituellement souscrites pour minimiser le risque pour l'employeur.

RÉGIME ASSURÉ

Primes non remboursables

RÉGIME DE SERVICES ADMINISTRATIFS SEULEMENT

Potentiel d'économie de coûts

Assurance en excédent de pertes et assurance voyage

Frais de gestion

Demandes de règlement payées

RÉGIME DE SERVICES ADMINISTRATIFS SEULEMENT VS RÉGIME ASSURÉ

Dans le cas d'un régime assuré, l'employeur paie une prime mensuelle pour la prochaine année de régime pour les avantages sociaux des employés. Si le régime paie moins de demandes que prévu, l'assureur réalise un gain financier qui n'est habituellement pas rendu à l'employeur. Si le régime paie un montant supérieur à celui que l'assureur avait prévu, l'assureur assume une perte et l'employeur peut prévoir des augmentations de prime importantes dans les années subséquentes.

Contrairement à un régime assuré, pour lequel le financement repose sur le paiement de primes non remboursables, un régime sur base de « contrat SAS » traite les demandes de règlement comme des dépenses. L'employeur conserve les fonds dans son propre compte et paie seulement SI une demande survient et AU MOMENT où celle-ci survient. Si les demandes de règlement ne se matérialisent pas, il existe un potentiel d'économie pour l'employeur, qui autrement se serait traduit en gain financier pour un assureur.

L'évaluation de la demande de règlement se fait de la même façon pour un régime assuré traditionnel et pour un régime sur base de « contrat SAS ». La différence, c'est qu'avec un régime sur base de « contrat SAS » l'employeur conserve les liquidités nécessaires pour financer l'assurance.

LES AVANTAGES D'UN RÉGIME DE SERVICES ADMINISTRATIFS SEULEMENT

CONTRÔLE DES COÛTS

En assumant une partie du risque, un employeur peut profiter des avantages et de l'économie apportés par un historique de demandes de règlement favorable, au lieu de la compagnie d'assurance. Si le montant des demandes est supérieur au montant prévu, l'assurance en excédent de pertes protège l'intégrité financière de votre régime contre les demandes de règlement maladies catastrophiques. L'effet de tout financement insuffisant sera quand même beaucoup moins important que tout changement de tarif exigé en vertu d'un régime assuré.

Une économie de coûts peut également être réalisée au moyen de frais de gestion moindres, et de l'élimination du profit et des frais inhérents au risque de la compagnie d'assurance.

SOUPLESSE DU RÉGIME

Avec un régime sur base de « contrat SAS », vous avez des possibilités sans fin pour la conception du régime. La coassurance, la franchise, les garanties couvertes et les exclusions peuvent toutes être adaptées afin de répondre aux besoins de l'employeur.

Avec l'administration du programme Avantage Maximum^{MD}, vous profitez également de la transférabilité pouvant se faire d'un assureur à un autre. Par exemple, il n'y a pas d'interruption dans l'opération du régime lorsqu'on fait passer vos protections d'un régime assuré (assurance vie, assurance mort accidentelle et mutilation, assurance vie des personnes à charge et assurance invalidité de longue durée) à un nouvel assureur. Le programme Avantage

Maximum peut transférer ces protections à un autre assureur sans que les employés aient à effectuer une nouvelle demande d'adhésion.

MOUVEMENTS DE FONDS AMÉLIORÉS

Contrairement aux régimes assurés traditionnels pour lesquels l'employeur paie une prime qui finance les demandes SI des demandes surviennent et AU MOMENT où celles-ci surviennent, les demandes de règlement avec un régime sur base de « contrat SAS » sont payées seulement AU MOMENT où elles surviennent.

Une partie des primes sont conservées par la compagnie d'assurance comme réserve requise pour les demandes futures. Avec le régime sur base de « contrat SAS », l'employeur conserve et contrôle ces réserves, permettant à ces liquidités de travailler pour l'employeur, non pour l'assureur.

En conservant les fonds dans son propre compte et en payant des sommes seulement lorsque des demandes sont remboursées, l'employeur peut gagner de l'intérêt sur SON argent au lieu de ce soit une compagnie d'assurance.

GESTION DE RÉGIME EFFICACE

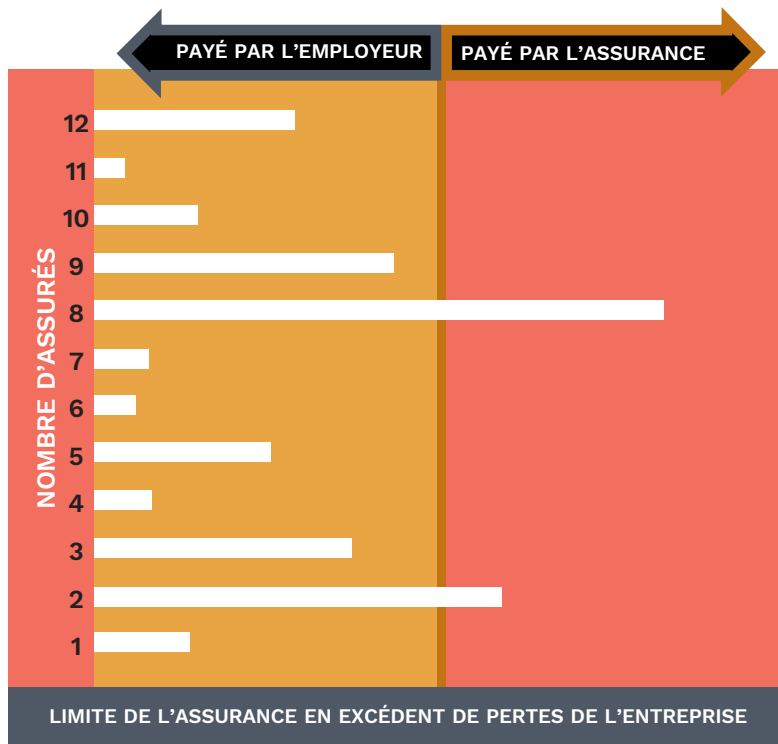
Les rapports d'utilisation mensuels de vos garanties selon l'entente du « contrat SAS » aident à identifier les tendances spécifiques à votre assurance collective. Cela permet aux employeurs de mieux gérer et de mieux contrôler les coûts de leur régime d'avantages sociaux des employés.

ASSURANCE EN EXCÉDENT DE PERTES

À l'intérieur d'un régime sur base de « contrat SAS », l'assurance en excédent de pertes fournit à votre entreprise une protection contre les demandes de règlement d'événements catastrophiques, telles que les dépenses médicales importantes. Chaque fois que les demandes annuelles d'un assuré excèdent la limite choisie par votre entreprise, l'assureur qui fournit cette assurance paie les montants excédentaires admissibles, protégeant ainsi l'intégrité financière du régime.

Bien sûr, le niveau des demandes variera selon les personnes. Dans le graphique donné à titre d'exemple, l'assuré 2 et l'assuré 8 font intervenir l'assurance en excédent de pertes et les montants qui excèdent la limite choisie par votre entreprise sont payés par l'assureur fournissant l'assurance en excédents de pertes.

La taille de l'entreprise, l'expérience récente de demandes de règlement, et les budgets d'assurance maladie sont tous des facteurs que les employeurs devraient considérer lorsqu'ils choisissent les limites de l'assurance en excédent de pertes pour leur assurance maladie.



PRENDRE UNE DÉCISION ÉCLAIRÉE

Y a-t-il un désavantage aux régimes sur base de « contrat SAS »? Avec une bonne compréhension de la façon dont fonctionne le régime, de nombreux mythes au sujet de ces régimes disparaissent.

« UN RÉGIME SUR BASE DE « CONTRAT SAS » FAIT ASSUMER TOUT LE RISQUE À L'EMPLOYEUR. »

Un régime sur base de « contrat SAS » mis en place de façon appropriée permet à l'employeur de contrôler la partie de risque qu'il assume grâce à l'utilisation de la réassurance en excédent de pertes.

« UN RÉGIME SUR BASE DE « CONTRAT SAS » NE FONCTIONNE PAS AVEC UNE ENTREPRISE DONT LA TAILLE EST MOINS IMPORTANTE. »

Les règles économiques d'un régime sur base de « contrat SAS » pour les groupes de plus de 25 employés ne changent pas selon la taille du groupe. Avec un niveau approprié d'assurance en excédent de pertes et d'assurance voyage, un régime sur base de « contrat SAS » convient à toute entreprise comptant plus de 25 employés.

« VOTRE MAUVAISE EXPÉRIENCE DE RÉCLAMATIONS ACTUELLE SIGNIFIE QUE LE RÉGIME SERA TROP CÔUTEUX. »

Une mauvaise expérience de réclamations signifie que les coûts seront plus élevés que le régime soit assuré ou sur base de « contrat SAS ». Cependant, les mêmes garanties coûteront moins cher avec un régime sur base de « contrat SAS » car vous ne payez pas pour le profit, les frais inhérents au risque, les facteurs à la hausse et les frais de provision en plus de payer pour l'assurance.

Comme c'est le cas pour de nombreuses décisions financières, les employeurs qui considèrent un régime sur base de « contrat SAS » doivent examiner le concept à long terme (normalement pour une période de trois ans).

« ÉTABLIR UN BUDGET POUR UN RÉGIME SUR BASE DE « CONTRAT SAS » EST DIFFICILE. »

L'expérience antérieure quant aux demandes de règlement est un excellent indicateur de vos engagements financiers futurs, et une assurance en excédent de pertes limitera le risque à un niveau définissable pour les demandes catastrophiques potentielles. Le personnel du programme Avantage Maximum peut vous aider à calculer les niveaux de financement (aux fins du budget ou d'une entente de partage des coûts) basés sur le profil de régime choisi.



LE RÉGIME SUR BASE DE « CONTRAT SAS » – LE MORCEAU MANQUANT POUR CONTRÔLER LE CÔÛT DE VOTRE RÉGIME

Le régime sur base de « contrat SAS » permet d'éviter les négociations annuelles avec un assureur au sujet des assurances maladie, dentaire, et invalidité de courte durée puisque le coût du régime est l'ensemble des demandes de règlement plus les dépenses.

Le régime sur base de « contrat SAS » avec le programme Avantage Maximum représente une façon stable et rentable de procurer des avantages sociaux à vos employés. Grâce à l'assurance en excédent de pertes et à l'assurance voyage entièrement assurées pour minimiser les risques, vous pouvez exercer et maintenir **un contrôle** sur les coûts du régime.

Visitez-nous en ligne à avantagemaximum.ca

Fièrement administré par
Johnston
group



LES SOCIÉTÉS
LES MIEUX
GÉRÉES

Membre
patron